

LES DÉPÔTS DE DEMANDES INTERNATIONALES DE BREVET SONT EN CONSTANTE AUGMENTATION

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandes internationales reçues par l'OMPI dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a dépassé les 100 000 en l'espace d'une seule année. En 2002, l'Organisation a reçu près de 115 000 demandes, soit 10% de plus qu'en 2001.

"La croissance soutenue dans l'utilisation du système du PCT prouve amplement l'importance stratégique des brevets pour les entreprises", a dit M. Idris, directeur général de l'OMPI. "Les entreprises, des multinationales aux petites et moyennes entreprises (PME), peuvent tirer profit de leurs actifs de propriété intellectuelle, tels que les brevets, pour stimuler la concurrence et ouvrir des perspectives commerciales rentables qui favorisent l'emploi, la formation professionnelle, la mise en valeur des ressources humaines, l'offre de produits et de services et l'augmentation des revenus de l'entreprise et des salariés".

"Le PCT offre aux entreprises opérant sur des marchés étrangers un moyen simplifié et avantageux d'obtenir une protection par brevet dans plusieurs pays", a indiqué M. Idris. "Les brevets facilitent aussi le transfert de technologie et l'investissement en créant un environnement sûr dans lequel il est possible d'exercer des activités commerciales et d'intensifier la recherche-développement".

Pour la douzième année consécutive, les inventeurs et les entreprises des États-Unis d'Amérique (39,1% de l'ensemble des demandes déposées en

Liste des principaux pays d'origine

Les 10 principaux pays d'origine (demandes déposées en 2002)	Nombre de demandes selon le PCT	Part en pourcentage du total
États-Unis d'Amérique	44 609	39,1
Allemagne	15 269	13,4
Japon	13 531	11,9
Royaume-Uni	6 274	5,5
France	4 877	4,3
Pays-Bas	4 019	3,5
Suède	2 988	2,6
République de Corée	2 552	2,2
Suisse et Liechtenstein	2 469	2,2
Canada	2 210	1,9

Parmi les pays mentionnés ci-dessus, ceux qui ont connu les plus fortes hausses du nombre de dépôts depuis 2001 sont les suivants : Pays-Bas (26,1%), Suisse et Liechtenstein (22,8%), Japon (14,2%), Allemagne (12,1%) et États-Unis d'Amérique (11,5%).

Les dix entreprises ayant déposé le plus grand nombre de demandes internationales de brevet en 2002 sont (par ordre décroissant) : Koninklijke Philips Electronics N.V., Siemens Aktiengesellschaft, Robert Bosch GmbH, Telefonaktiebolaget LM Ericsson, Matsushita Electric Industrial Co., Ltd., Sony Corporation, Nokia Corporation, 3M Innovative Properties Company, Bayer Aktiengesellschaft et The Procter & Gamble Company.

Koninklijke Philips Electronics N.V.,
Siemens Aktiengesellschaft,
Robert Bosch GmbH,
Telefonaktiebolaget LM Ericsson,
Matsushita Electric Industrial Co.,Ltd.
Sony Corporation,
Nokia Corporation,
3M Innovative Properties Company,
Bayer Aktiengesellschaft,
The Procter & Gamble Company.



Le tableau cidessous illustre la répartition des demandes selon le PCT publiées en 2002 suivant les huit domaines techniques principaux définis dans la classification internationale des brevets (CIB).

Domaines techniques définis par la CIB Part en pourcentage des demandes selon le PCT publiées en 2002

Physique	21,7
Chimie; métallurgie	19,6
Électricité	18,8
Nécessités courantes de la vie	17,0
Techniques industrielles diverses; transports	13,3
Mécanique; éclairage; chauffage; armement; sautage	5,9
Constructions fixes	2,4
Textiles; papier	1,3

2002), de l'Allemagne (13,4%), du Japon (11,9%), du Royaume-Uni (5,5%) et de la France (4,3%) arrivent en tête de la liste des principaux utilisateurs du système.

En 2002, des demandes selon le PCT ont été déposées dans chacune des 21 langues suivantes (par ordre décrois-

sant selon le nombre de demandes internationales) : anglais, allemand, japonais, français, coréen, chinois, suédois, espagnol, russe, finnois, italien, hollandais, norvégien, danois, hongrois, croate, tchèque, slovène, slovaque, turc et portugais.

Le PCT et les pays en développement

Le PCT a vu le nombre de ses membres s'accroître en 2002 avec l'adhésion des trois pays en développement suivants : Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Seychelles et Nicaragua. Sur les 118 États contractants du PCT, 64 sont des pays en développement. En 2002, l'OMPI a reçu 5 359 demandes selon le PCT émanant de 31 pays en développement, contre 5 379 demandes internationales de 25 pays en développement en 2001. Si le nombre de dépôts a été relativement stable l'an dernier, celui des demandes internationales émanant de pays en développement a augmenté de près de 700%, passant de 680 à 5 359 au cours des cinq dernières années.

L'Inde est le pays en développement qui a enregistré la plus forte augmentation du nombre de demandes selon le PCT (51,9%) en 2002. Le Conseil de la recherche scientifique et industrielle (voir l'encadré p.16) a contribué pour une part importante à cette augmentation, ayant déposé 184 demandes de brevet selon le PCT sur les 480 déposées en Inde. Le Mexique a lui aussi enregistré une augmentation importante du nombre de dépôts (19,6%). Il est suivi en cela par Singapour (18,8%) et la République de Corée (10,1%).

L'OMPI continue à travailler en étroite collaboration avec les pays en développement membres du PCT pour promouvoir l'utilisation de ce système. Au début de l'année, trois séminaires na-

>>>